

Notre engagement

1. Établir préalablement à l'intervention, avec l'interlocuteur responsable chez le client, un accord précisant ce qu'il souhaite atteindre et le cadre de l'intervention, ceci en précisant le cas échéant les règles de confidentialité et les autres protections à assurer. Ajuster si nécessaire cet accord au fur et à mesure de l'avancée du coaching.
2. Considérer la personne (ou groupes de personnes) auprès desquelles nous intervenons comme faisant partie d'un système global (entreprise ou institution) et effectuer l'accompagnement des personnes et des groupes à la fois dans l'intérêt de ces derniers et de l'ensemble du système.
3. Utiliser à l'égard de la personne (ou groupes de personnes) auprès desquelles nous intervenons, l'ensemble de notre expertise et de nos compétences professionnelles en fonction des problématiques qu'elle expose.
4. Informer le client lorsque les problèmes soulevés par l'intervention sortent du champ de nos compétences et lui recommander le cas échéant le recours à d'autres professionnels.
5. Disposer d'un lieu régulier de supervision, et y avoir recours lorsque la problématique du client nous renvoie à nos difficultés personnelles.
6. Être en mesure d'explicitier au client les fondements théoriques du processus d'accompagnement que nous utilisons à son égard.
7. Refuser d'aider le client à agir en dehors du cadre de la loi française ou si l'intervention n'assure pas le respect des personnes.
8. Nous former et nous informer sur les recherches et avancées dans les domaines professionnels de notre compétence.